

Université de Sousse  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse



**CONFLITS, ELITES ET VIOLENCES  
DANS L'HISTOIRE**

**Colloque du département d'Histoire  
Volume IV**

**22 - 23 - 24 novembre 2007**

Textes réunis par :

Pr. Mohieddine Lagha



**2010**

## Sommaire

<i>Mondher Sakli</i> : Compétitivité et ordre statuaire inégalitaire, dans la terminologie relative aux élites tribales des premiers temps de l’Islam	5
<i>Adel Ben Youssef</i> : L’élite francophone sous le Protectorat français : le cas <i>Tahar Essafi (1893-1954)</i> .....	33
<i>Adnen Mansar</i> : Aspects de la crise de la « politique indigène » au Maroc (1912-1933) .....	77
<i>Sabria Eddebbi</i> : Les relations de l’élite politique noire avec les gouvernements blancs durant la première moitié du XX <sup>e</sup> siècle : l’exemple Sud Africain .....	111
<i>Najoua Chebbi</i> : La perception des tribus par les citadins africains à l’époque romaine tardive.....	125
<i>Houcine Boujarra</i> : Turcs et autochtones en Tunisie à la fin du seizième siècle entre diversité des genres historiographiques et diversité des types et des formes de conflits .....	157
<i>Hamit Bouzarслан</i> : Quelques remarques sur le corps et la violence au Moyen-Orient .....	179
<i>Slah Selmi</i> : Violences contre les « dieux » : Assassinat d’empereurs romains aux trois premiers siècles .....	187
<i>Jean Pierre Laporte</i> : Violences en Maurétanie Césarienne .....	203
<i>Elisabeth Smadja</i> : Les élites africaines et la violence religieuse dans l’Afrique du Nord sous l’Empire tardif .....	217
<i>Pierre Michel Lafforgue</i> : Violences, rites et communication : Duels napolitains à la Belle Epoque .....	235
<i>Amira Sghaier</i> : La violence politique en Tunisie (1881-1963) Essai de bilan et conclusions .....	251
<i>Hend Guirat</i> : La violence au féminin : Les meurtrières de leurs conjoints devant le tribunal criminel de Tunis (1883-1955) .....	263

## Aspects de la crise de la « politique indigène » au Maroc (1912-1933)

Adnen Mansar (\*)

### Introduction :

De 1912 à 1956, la présence coloniale française au Maroc était régie, théoriquement, par un traité de protectorat. Comme en Tunisie, le résident général conservait une plus ou moins grande marge de manœuvre qui faisait de lui non seulement l'exécutant de la politique de la métropole, mais aussi le concepteur de cette politique. Toutefois, le contexte particulier de la conquête de l'empire chérifien, bien différent de celui qui précéda l'occupation de la régence de Tunis, a fait du protectorat marocain une expérience particulière. Notre intention, dans cette contribution, est moins d'analyser ce contexte et de suivre l'évolution du régime du protectorat, que de traiter de certains aspects de ce que fut souvent appelé « politique indigène » au Maroc.

Le concept de « politique indigène » est problématique; nous sommes en effet en présence d'une notion qui a évolué : étant utilisé au départ pour exprimer toute politique envers le « monde indigène », il prend, au lendemain de la Grande Guerre, un sens nouveau ; on parle alors de la « nouvelle politique indigène » pour montrer qu'elle diffère de la « vieille politique indigène », nuance sur laquelle il faudrait s'arrêter car elle laisse percevoir une certaine évolution dans la manière de voir la « société indigène », d'admettre qu'elle évolue et que la politique du protectorat doit prendre cette évolution en considération. Derrière la polémique sur la politique indigène, deux principales

tendances restent perceptibles : celle qui reproduit la vieille méthode, qui refuse tout changement, convaincue que changer de politique mènerait à la faillite du système colonial dans sa globalité ; face aux voix qui commencent à s'élever çà et là dans les colonies et pays de protectorat pour revendiquer des réformes, cette tendance préconisera donc la fermeté. La deuxième tendance, perceptible dans le cas algérien depuis la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, renaît à la faveur du grand bouleversement qui a secoué l'opinion publique métropolitaine au cours de la Grande Guerre. Le courant libéral se fait alors le porte-parole des « intérêts de la France » : « dissociables de ceux des colons », ces intérêts devraient se traduire par l'adoption d'une politique plus ou moins tolérante envers les aspirations des colonisés, à leur montrer de manière plus concrète le « côté généreux » de la France afin de les attacher à elle, « par le cœur et par l'intérêt »<sup>(1)</sup>. Outre ces deux tendances dans l'opinion française qui présentent chacune sa propre conception de la « politique indigène », la signification de cette notion s'altère ou s'enrichit d'une colonie à une autre, d'un pays colonisé à un pays protégé. De même, le degré d'évolution politique des populations vis-à-vis desquelles cette politique est pratiquée a déterminé son contenu et les possibilités de son évolution. Ainsi, nous avons vu qu'en Tunisie, au lendemain de la première guerre mondiale, la « sage politique indigène » a préconisé l'octroi de certaines libertés politiques, tandis qu'au Maroc la fermeté était de rigueur au cours de la même période. Ceci sous-entend aussi qu'une certaine « politique indigène » valable pour les années vingt n'est peut-être plus valable dans les années trente. La « politique indigène » est par conséquent une notion qui évolue<sup>(2)</sup>.

---

1) Sur le débat autour de la « politique indigène » cf. notre article "Le protectorat français en Tunisie et la "corruption indigène" au sortir de la Grande Guerre, 1919-1921", in *Justice, Etat et société dans l'espace méditerranéen à travers les âges*, actes du colloque du département d'Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sousse (6-7-8 décembre 2004), Tunis 2007, pp. 32-46.

2) On lit en effet dans un rapport établi par le ministre des Colonies en 1920 : « Nous ne devons pas avoir une politique indigène, mais plusieurs, puisque, si tous nos sujets ou protégés doivent être traités avec la même justice et avec la même bienveillance, la diversité de nos possessions nous commande d'en gouverner les populations de façons différentes en tenant compte de leurs institutions et de leurs aspirations », archives du quai d'Orsay (Q.O.), série Afrique 1918-1940, questions générales, carton 60, dossier 1, le ministre des Colonies, 17 mai 1920, f.f. 20-38.

Au Maroc ce fut Lyautey qui commença à expérimenter, à partir de 1912 sa propre « théorie » de la « politique indigène ». Il n'est pas question ici de reprendre tout l'historique de l'expérience lyautéenne<sup>(3)</sup> mais de redécouvrir certaines de ses applications, notamment à l'égard de l'élite marocaine. C'est que, dans la conception de Lyautey, la « masse indigène » devait continuer à être encadrée par ses propres structures si le protectorat voulait en tirer le moindre profit. Ces structures donnent un rôle primordial à certaines élites, traditionnelles, très jalouses de leurs prérogatives ; dans les cités, il s'agit de la *khassa* qui s'accapare du commerce et des fonctions intellectuelles et religieuses. Dans la campagne, les fonctions politiques et militaires sont l'apanage d'une chefferie tribale qui a un enracinement héréditaire très ancien. D'autres pouvoirs transcendent ce découpage : le makhzen avec au sommet le sultan, et la zaouïa qui, au Maroc, s'érige en véritable pouvoir<sup>(4)</sup>. Le « mérite » de Lyautey a été de sceller une alliance avec cette élite, une alliance basée sur l'intérêt réciproque qui avait besoin d'être entretenue. Lyautey le fit par le biais d'une politique habile, faite de nuances et de tact et « où les forces morales en sont les forces essentielles »<sup>(5)</sup>. Nous essayerons dans cette contribution de redécouvrir la nature de cette alliance, envers le makhzen représenté par le sultan en premier lieu, et envers la chefferie tribale par la suite, ce qui nous permettra de voir de près son évolution et ses limites dans le contexte changeant du Maroc. En effet, les difficultés de cette alliance mettra en embarras non seulement le « pacte » entre le protectorat et les élites traditionnelles marocaines, mais menacera encore les fondements de la souveraineté française au Maroc contrainte de faire face à de nouveaux acteurs, indépendants et déterminés.

---

3) Expérience magistralement exposée dans l'œuvre de Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc 1912-1925*, 3volumes, l'Harmattan, 1996.

4) A propos de la *khassa*, de la chefferie tribale ainsi que des confréries et de leurs rôles dans le Maroc d'avant la conquête, voir l'incontournable travail de Abdallah Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Centre Culturel Arabe, Casablanca 1993.

5) Georges-Gaulis, Berthe : *La France au Maroc. L'œuvre du général Lyautey*, A. Colin, Paris 1919, p. 96.

## I - Le contexte de la politique de loyalisme : le sultan et la « politique des égards »

La conservation du loyalisme du Makhzen, sultan en tête, fut pour l'administration du protectorat un combat quotidien. L'installation encore plus ou moins fragile de la France au Maroc, la vulnérabilité de l'Empire chérifien en face des menaces allemandes, l'infatigable activité de la propagande germano-ottomane et la faiblesse des effectifs militaires mis à la disposition de Lyautey sont tous des facteurs qui engagèrent le résident général à compter sur la diplomatie pour s'assurer le loyalisme des notabilités marocaines. Certains documents d'archive sont très significatifs à cet égard ; plus que les discours de Lyautey, ces documents ont le mérite de saisir sur le vif le degré d'engagement du protectorat dans la « politique de prestige » à l'égard à la fois du sultan, du makhzen central, et de la chefferie tribale. C'est ainsi qu'en 1917, alors que l'armée française subissait toujours les attaques allemandes, les autorités françaises au Maroc firent appel au concours de Tunis ; Naceur Bey, qui passait encore pour un bey loyal et que les revers militaires de la France ne réussirent point à détourner de la cause française, dépêcha, sur l'insistance de Gabriel Alapetite son chef de protocole, M'hamed Belkhodja <sup>(6)</sup>, auprès de Moulay Youssef ; la visite de Belkhodja semblait répondre à une visite faite au bey Mohamed Naceur par Kaddour Ben Ghabrit <sup>(7)</sup> en sa qualité de chef de la délégation marocaine pour le pèlerinage à la Mecque. Directeur du protocole de Moulay Youssef et interprète officiel du palais, Kaddour Ben Ghabrit est un personnage clé

---

6) Sur M'hamed Belkhodja et son rôle dans la politique de loyalisme en Tunisie, voir notre article : "Entre réformisme et loyalisme : le cas M'hamed Belkhodja(1868-1943)", in *Rawafid*, revue de l'ISHMN, N°7, 2002.

7) D'origine algérienne, Kaddour ben Ghabrit (1868-1954) entre au service du protectorat français au Maroc dès 1892 en tant que conseiller de législation musulmane (il avait été notaire avant son départ d'Algérie) puis interprète du gouvernement chérifien. A partir de 1892, il est nommé interprète auxiliaire à la Légation de France à Tanger. Dès 1904, il joue un rôle de premier plan dans le processus qui devait aboutir à l'installation du protectorat. Au lendemain de 1912 sa carrière prend une autre dimension ; il joue un rôle diplomatique primordial au service de la France et devient ministre plénipotentiaire; il est chargé de la propagande religieuse et conduit à ce titre en 1916 la « mission française » au Hijaz, fonde avec d'autres personnalités tunisiennes et algériennes la Société des Habous des Lieux Saints en 1917, et dirige le projet de construction de l'Institut musulman et de la Mosquée et de Paris dont il fut recteur entre 1922 et 1954.

de la politique de loyalisme au Maroc et dans toute « l'Afrique du Nord française ». Derrière sa piété plus ou moins intéressée, Ben Ghabrit, comme Belkhodja, étaient appelés à faire face à la propagande germano-ottomane qui accusait la France de combattre l'Islam, et de faire échec à l'appel au *jihad* lancé par Istanbul. La propagande française voulait convaincre les musulmans de l'Afrique du Nord que le sultan ottoman n'était pas plus musulman que le sultan du Maroc ou le bey de Tunis. Les origines chérifiennes de Moulay Youssef, sur lesquelles cette propagande n'insista jamais assez, étaient un atout supplémentaire dans cette concurrence sur la légitimité religieuse. Cette politique ne fut cependant pas une invention française. Acculés à faire face à la même crise de légitimité face à Istanbul, les Britanniques trouveront dans le *chérif* de la Mecque un concurrent de poids au *khalife* ; malgré quelques difficultés, la coopération franco-britannique sur le plan de la propagande religieuse parviendra à faire avorter la propagande adverse au Maghreb et à garder les possessions françaises à l'écart des bouleversements de la Guerre.

C'est à la fois les difficultés de la position française au Maroc et le crédit dont jouissait le sultan en tant que « commandeur des croyants », souverain d'un pays qui n'a jamais fait partie de l'empire ottoman, qui feront du Maroc la clé de voûte de la propagande religieuse française au cours et même au lendemain de la Guerre. Le loyalisme du Sultan devait toutefois constamment être entretenu. Or, de toutes les possessions françaises, la Tunisie semble le seul pays, légalement souverain, qui pouvait servir d'exemple à Moulay Youssef. Le discours de Mhamed Belkhodja à l'attention du sultan met effectivement l'accent sur cet aspect de la propagande en insistant sur les « sentiments d'amitié et de fidèle attachement à la France qui couvre la Tunisie et le Maroc de sa puissante protection »<sup>(8)</sup> ; si le sultan a pu depuis seulement quelques années constater l'utilité de cette protection, le bey, lui, l'a « goûté durant quarante années pendant lesquelles ses sujets dont les croyances et les mœurs demeurent respectés de tous ont apprécié les bienfaits du régime de protectorat ». L'accent est ensuite mis sur les efforts consentis par la France afin de faciliter le pèlerinage des Maghrébins à la Mecque malgré les difficultés engendrées par les hostilités. Dans l'allocution rédigée par Kaddour ben Ghabrit, le sultan considéra même que c'est grâce à la

---

8) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, n° d'article 1. *Allocution du général Belkhodja*, folios 31-32.

France (et à Lyautey en personne) que les musulmans des deux pays, qui s'ignoraient, « commencent à se connaître »<sup>(9)</sup>. Ainsi, les musulmans de l'Afrique du Nord se trouvent-ils liés par une dette de reconnaissance envers la nation protectrice ; cette dette devait, dans l'esprit du protectorat, se traduire par une confiance absolue dans la victoire finale de la France, victoire dont le bey et le sultan auront leur « part légitime »<sup>(10)</sup>.

Dès 1919, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, Lyautey insiste auprès de la métropole pour qu'elle accordât un traitement de faveur à la délégation marocaine qui serait présente lors des festivités. Ne pouvant être du voyage, le sultan, qui ne pouvait comprendre que le Maroc fut « écarté » de la Conférence de paix, verrait dans un accueil « spécial » réservé à la délégation composée « d'éminents représentants de Moulay Youssef », le témoignage de la reconnaissance de la France envers le Maroc : « il importe d'autant plus de donner un caractère très spécial à ces représentants de l'Empire chérifien et à sanctionner ainsi aussi bien son rôle pendant la guerre que la situation que nous maintenons à son souverain. Il serait désirable que cette délégation fût reçue par les membres du gouvernement et qu'on lui ménageât des réceptions et des visites qui auront ici des répercussions politiques des plus heureuses, notamment auprès de [l'opinion publique indigène]. Bref, il faut qu'ils reviennent très contents et très flattés »<sup>(11)</sup>. Le « sérieux intérêt politique » de cette question fut de même soulevé par le ministre de la Guerre dans une correspondance adressée à son collègue des Affaires Etrangères où il propose également un itinéraire de la visite devant conduire la délégation marocaine, comme celle d'Algérie et de Tunisie, « à Verdun, symbole de la résistance française, ainsi qu'en Alsace et au Rhin, preuve tangible de nos succès » ; comme pour Lyautey, encore en butte à certaines résistances qui compliquaient la « pacification », il serait indispensable que les « délégations

---

9) *Idem*.

10) *Ibidem*

11) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série M (Maroc 1917-1940), dossier 17 : Le sultan et les personnalités marocaines, *télégramme du résident général (R.G.) au ministres des Affaires Etrangères (M.A.E.)*, 2 juillet 1919.



indigènes conservent de leur séjour en France l'impression durable et féconde de la grandeur d'un accueil flatteur et attentionné »<sup>(12)</sup>.

Les visites du sultan en France sont, en effet, les occasions dont le protectorat saura profiter pour entretenir davantage le loyalisme des Marocains. Nous avons vu que ce genre de visites officielles dont avaient bénéficié les souverains tunisiens depuis 1913, a toujours donné lieu à de grandes festivités et servi efficacement l'œuvre des autorités du protectorat en Tunisie<sup>(13)</sup>. Le cas marocain est encore plus révélateur. C'est que le sultan a toujours bénéficié auprès des autorités de la métropole d'un crédit encore plus grand que le bey de Tunis. L'influence dont jouissait Lyautey dans les milieux officiels de la métropole était en outre bien plus importante que celle de tous les résidents généraux de France qui se sont succédé en Tunisie. Nous avons pu découvrir, à travers les documents d'archives relatifs aux déplacements des délégations officielles nord-africaines en France, que les autorités officielles françaises en Algérie, en Tunisie et au Maroc ont toujours rivalisé en vue d'obtenir un traitement spécial en faveur de ces délégations. La cérémonie de l'inauguration de la Mosquée de Paris en 1926 a été, pour les autorités françaises au Maroc, l'occasion de marquer dans le contexte de l'après guerre du Rif, leur intérêt pour le sultan ; le projet de la Mosquée de Paris étant en effet la pierre angulaire de la propagande religieuse française à l'égard du monde musulman, il était légitime, selon les mêmes autorités, que l'honneur de l'inaugurer revienne au sultan du

---

12) *Idem*, le ministre de la Guerre au M.A.E, 6 juillet 1919. Une autre correspondance émanant du ministre de la Guerre se félicitera du succès du voyage des « délégations indigènes ». dans cette note datée du 26 juillet 1919, le ministre expose moins les résultats de ce voyage que les objectifs qui lui furent fixés : « les résultats du voyage : 1\ l'impression de l'impuissance de l'effort allemand à Verdun, malgré sa grandeur et sa brutalité, impression d'invincibilité de la France qui a lutté là, seule, contre toute la puissance allemande et l'a vaincue... 2\ impression de l'étendue du territoire de la Lorraine et de l'Alsace et de la richesse des campagnes et des villes, l'étendue surtout dépasse tout ce que les membres de la délégation avaient imaginé... 3\ impression d'excellence produite par le bon état physique et moral des troupes indigènes .... Réciproquement, excellent effet moral sur ces troupes, voyant qu'on leur amenait les caïds de leurs pays. La cordialité des rapports réciproques des membres de la mission (français ou indigènes) a paru éveiller l'attention des habitants...". *Ibidem*.

13) Adnen Mansar : "De la politique indigène de la France en Tunisie : Le Bey à Paris", (en arabe) dans *Mawarid*, revue de la FLSHS, 2003, p.p. 219-265.

Maroc, qui non seulement était le père du projet, mais aussi la personnalité la plus distinguée de l'islam nord-africain.

Cette approche de la question de l'inauguration et du cérémonial qui devait l'accompagner donna lieu à une correspondance nourrie entre le Ministère des Affaires étrangères et les autorités françaises des trois pays. Lucien Saint qui a souhaité que le voyage du bey coïncide avec celui du sultan verra, sur l'insistance de Lyautey, sa proposition éconduite. Arguant du fait que le programme initial de la visite du sultan ne prévoyait pas la présence du bey de Tunis, Rabat insiste sur le respect du cérémonial comme il a été conçu au départ, allant jusqu'à avertir le quai d'Orsay que, dans le cas contraire, le sultan renoncerait au voyage<sup>14</sup>. C'est que le sultan n'était pas seulement souverain des Marocains, mais également « Commandeur des croyants » et « khalife des musulmans de l'Afrique occidentale »<sup>15</sup>. Si le premier titre revient souvent dans la propagande française, le second nécessite une attention particulière.

En effet, cette référence à l'Afrique occidentale fait allusion à l'estime dont jouissait le sultan auprès des *Tijaniyya* ; alliés au sultan Suleyman dans sa lutte contre la contestation menée par les zaouïas, le fondateur de cette tarîqa ne fut autre que *Ahmad al-Tijâni* (1737-1815) qui, né à *Aïn-Madi* près de Laghouat, se trouve contraint de quitter l'Algérie chassé par les autorités ottomanes ; il trouve asile auprès de Moulay Suleyman en 1799 qui lui fait bon accueil. Son tombeau se trouve à Fès et donne lieu de nos jours encore à un véritable

---

14) « Rien jusqu'ici n'avait fait prévoir que le voyage du bey coïnciderait avec le voyage du sultan. Ce dernier a toujours exprimé le désir de le faire seul. Il a insisté sur ce que, pour la première fois, un sultan du Maroc, chef religieux incontesté, va se rendre en France et pour que les honneurs dus à un souverain lui soient rendus. Le sultan n'en fait pas seulement une question d'amour propre mais il pense surtout à l'impression à produire dans les milieux musulmans notamment marocains. C'est d'ailleurs dans ce esprit que votre premier programme semble avoir été conçu et c'est à lui que je m'en tiens, car je suis persuadé que le sultan irait jusqu'à renoncer à son voyage s'il n'était pas reçu dans conditions prévues jusqu'ici... ». Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, n° d'article 20 : *Le Sultan et les personnalités marocaines & voyage en France de Sa Majesté le sultan* (1926), télégramme du R.G. à Rabat au M.A.E., 6 juin 1926, f. 18.

15) La seule mention des musulmans de l'Afrique occidentale se trouve dans le texte fondant la *Société des Habous des Lieux Saints*, les musulmans du Sénégal ayant délégué Ben Ghabrit pour les représenter dans le comité constitutif de l'association.

pèlerinage<sup>(16)</sup>. Outre le sultan qu'ils considèrent comme descendant du prophète et donc légalement khalife des musulmans, les *Tijaniyya* se sont toujours conduits comme les alliés, voire les collaborateurs de l'administration coloniale<sup>(17)</sup>. L'histoire des *Tijaniyya* est en effet marquée par un long « concubinage » avec la puissance coloniale française. Cette position « réaliste » par laquelle la confrérie déposa « la baraka au seuil de l'administration française »<sup>(18)</sup> permettra à cette *tarîqa* d'étendre son influence en Afrique occidentale française en favorisant l'essor de ses réseaux et en faisant d'elle l'une des grandes bénéficiaires de la période coloniale<sup>(19)</sup>.

Ainsi, en faisant valoir la grande « représentativité » du sultan qui, somme toute, dépassait le cadre géographique de l'empire chérifien, *Kaddour Ben Ghabrit* élimine toute comparaison possible avec le bey de Tunis ; ceci expliquerait l'insistance du sultan, et de son entourage, sur le caractère purement religieux de la cérémonie d'inauguration de la Mosquée de Paris, ce qui écartait de fait le bey de Tunis et la délégation algérienne<sup>(20)</sup>. Le quai d'Orsay qui fit sien le projet de Rabat trouvait que la cérémonie venait à un moment opportun rehausser le prestige d'un sultan dont la légitimité religieuse sortait affaiblie de l'épreuve rifaine. Ainsi, l'inauguration du grand édifice religieux devenait, et pour le sultan et pour la résidence générale et le quai d'Orsay, une occasion dont devait

---

16) La *Tijaniyya* jouit toujours au Maroc d'une grande attention des autorités politiques. En plus de la grande activité économique à laquelle le pèlerinage annuel de centaines de milliers d'adeptes donne lieu, le contrôle de cette *tarîqa* constitue un enjeu géopolitique majeur dans le conflit algéro-marocain.

17) Triaud, Jean-Louis : « La *Tijaniyya*, voie infaillible ou voie soufie inventée », in Triaud (J.-L.) et Robinson (David) : *La Tijaniyya, une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*, Karthala Editions, 2000.

18) El Adnani, Jilali : « Réflexions sur la naissance de la *Tijaniyya*. Emprunts et surenchères », in *La Tijaniyya... idem*, p. 19.

19) Triaud (J.-L.) et Robinson (David) : *La Tijaniyya...*, *ibidem*, p.16. cf. un autre point de vue dans Oumar Kane, « les relations entre la communauté tijane et la zaouia de Fèz », in *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Dakar*, 1994, p.p.59-68

20) Notez la forte déception des autorités de Tunis et d'Alger à cet égard dans, même fond, série et dossier : télégramme du Gouverneur général d'Algérie à M.A.E., 8 juillet 1926 (f.186) et du 17 juillet 1926 (f.241), télégramme du délégué à la Résidence générale à Tunis au M.A.E., 29 juillet 1926 (f.281).

profiter l'image du sultan et le bon renom de la politique française à l'égard du monde musulman.

Devenus une tradition, les déplacements privés et officiels du sultan en France ont toujours donné lieu à un grand cérémonial. Comme nous l'avons indiqué pour le cas tunisien, ces visites étaient destinées à produire un effet heureux sur l'opinion publique « indigène » et servaient de ce fait la politique générale du protectorat. Les autorités de Rabat, à l'instar de celles de Tunis, se sont toujours félicité des effets positifs de ces déplacements et les rapports des résidents généraux notaient avec fierté leurs portées sur le « monde indigène ».

Si le déplacement de Moulay Youssef en 1926 coïncidait avec l'inauguration de la Mosquée de Paris, celui de 1931 répondait à des besoins encore plus pressants de la part de la résidence générale et de la métropole ; en effet, ce voyage a coïncidé avec l'Exposition coloniale qui s'est tenue de mai à novembre de la même année ; cette manifestation, inaugurée le 6 mai par Gaston Doumergue, intervient pour l'opinion publique métropolitaine dans un contexte très particulier. Les années 1930 et 1931 sont en effet fondatrices dans le développement de l'idée coloniale française ; du Centenaire à l'Exposition, la doctrine impériale, très hautement et très clairement proclamée, paraît ainsi avoir trouvé sa formulation définitive<sup>(21)</sup>. Les deux manifestations ont été conçues comme devant symboliser le triomphe de l'Empire ; selon le ministère des Colonies, l'Exposition visait à « matérialiser sur le sol métropolitain la présence lointaine de toutes les parties de l'Empire.... Elle sera une justification et une réponse. Il faudra bien qu'enfin le peuple de France sente en lui s'émouvoir un légitime sentiment d'orgueil et de foi »<sup>(22)</sup>. L'Exposition offre aux Français le sentiment de supériorité, leur procure cette « espèce de détente que l'on éprouve auprès d'un malade qui atteint la convalescence »<sup>(23)</sup> ; elle leur donne un droit de propriété sur les

---

21) Girardet, Raoul : « l'apothéose de la « plus grande France » : l'idée coloniale devant l'opinion française (1930-1935) », in *Revue française de science politique*, Année 1968, Volume 18, N° 6, p.p. 1085-1114.

22) Cité par Ageron, Charles Robert : « L'Exposition coloniale de 1931 : Mythe républicain ou mythe impérial ? », in *Les lieux de mémoire. La République* (dir. Pierre Nora), éd. « Quarto » Gallimard, 1997, p.p. 493-515.

23) Albert Flament : « Tableaux de l'Exposition coloniale », in *La Revue de Paris*, juillet-août 1931, année 38, tome 4.

mondes conquis et sur leurs populations, affirme la prétention française de civiliser et d'assimiler les peuples placés sous sa tutelle<sup>(24)</sup>. « Aujourd'hui la conscience coloniale est en pleine ascension », s'extasiera Paul Reynaud, le ministre des Colonies, dans son discours inaugural de l'Exposition le 6 mai 1931. En effet, l'Exposition consacrait les idées du parti colonial dont le groupe parlementaire à la Chambre exprimait la ferme volonté de faire de cette manifestation une « justification des efforts consentis par le passé mais aussi une réponse à la propagande anticoloniale »<sup>(25)</sup>. L'Exposition vulgarisait à l'usage des Français les slogans du parti colonial : la mise en valeur des colonies, l'Empire comme remède miracle à la crise, le salut militaire de la France par l'Empire, les bienfaits de l'apostolat colonial pour la rééducation des peuples arriérés, le loyalisme reconnaissant des populations soumises<sup>(26)</sup>...

Qui d'autre que Lyautey pouvait réussir telle mission ? Depuis son départ du Maroc, le Maréchal ne s'est jamais coupé des questions coloniales ; c'est lui que Raymond Poincaré charge, en 1927, de la responsabilité de Commissaire Général de l'Exposition Coloniale. La manifestation donnera une idée sur sa réelle conception de la « politique indigène ». Il militera dans le sens de la séparer des festivités du Centenaire<sup>(27)</sup> et en fera un triomphe personnel, un trophée de fin de carrière après l'humiliation de sa fin de proconsulat marocain. Mais depuis son départ du Maroc, le pays n'était pas le même ; déjà Lyautey devait tenir compte dans la préparation de l'Exposition de l'atmosphère qui régnait désormais dans « l'Empire ». La révolution des Druzes entre 1925 et 1927 a eu, avec celle que commanda Abdelkrim, de grandes répercussions sur l'opinion coloniale. La France fait plus que jamais figure d'opresseur et ce n'est pas l'inauguration d'une Mosquée à Paris qui pouvait prouver ses bonnes intentions. Au Maghreb encore, Tunisiens et Algériens prennent de plus en plus conscience de leur situation de colonisés ; le Centenaire de l'Algérie, le Congrès Eucharistique tenu la

---

24) Bancel (Nicolas), Blanchard (Pascal) et Lemaire (Sandrine) « 1931 ! Tous à l'Expo... », in *Le Monde diplomatique* de janvier 2001.

25) Cité par Ageron, « L'Exposition coloniale de 1931... », *op.cit*

26) *Idem*.

27) Hodeir (Catherine) et Pierre (Michel) : *L'Exposition coloniale (1931)*, Editions Complexe, 1991, p.25.

même année à Carthage, l'affaire de la statue du Cardinal de Lavignerie furent des événements qui marquèrent la conscience nationaliste et qui, déjà, laissaient présager la fin de la belle époque coloniale. Qu'auraient été les commentaires du Maréchal sur le fameux *dahir* berbère ? Acte irréfléchi d'un « résident tunisien », de surcroît ancien préfet, étranger à la « norme marocaine » ? L. Saint s'est-il laissé tromper par un entourage par trop berbérophile ? Et cette fougue nationaliste à coloration religieuse qui s'en est suivie, qui l'arrêtera ?

Le *dahir* déclenche un vaste mouvement de protestation et donne à la jeunesse nationaliste le prétexte pour défier l'administration du protectorat. Fallait-il toujours au nationalisme des imprudents comme L. Saint pour que le processus, connu depuis, soit déclenché ? Le mouvement de protestation gronde dans toutes les villes de « Sa Majesté chérifienne ». En métropole, certains milieux anticolonialistes se solidarisent avec les jeunes Marocains, tel Daniel Guérin<sup>(28)</sup> qui lance depuis le mois de novembre 1930 une campagne contre le *dahir* dans l'hebdomadaire *Monde*. Trois mois plus tard, il aide à la publication du manifeste nationaliste « Tempête sur le Maroc », signé du pseudonyme *Mousslim Barbari*. Le Parti Communiste français lance sa propre campagne anticolonialiste. L'Exposition lui offrira l'occasion de condamner « les expropriations cyniques et les tentatives de désislamisation des Berbères qui ont provoqué depuis un an une agitation continue et de nombreuses manifestations à base économique et religieuse, mais qui prend l'allure d'un mouvement de masse contre l'impérialisme français »<sup>(29)</sup>.

Les événements se succèdent et le constat est, on ne peut plus évident pour les observateurs perspicaces : le lyautéanisme se meurt au Maroc. Les nationalistes mènent le jeu, ils instituent maintenant leur propre « politique des égards » envers le « Commandeur des croyants » ; c'est « Sa Majesté » qu'ils défendent en s'insurgeant contre le fameux *dahir*, c'est contre l'empiètement sur sa souveraineté qu'ils se révoltent.

---

28) Daniel Guérin (1904-1988) : écrivain anticolonialiste et militant de gauche, plus tard théoricien du « communisme libertaire », fut de tous les combats pour la liberté. Formidable soutien des nationalistes marocains, il le fut également de la révolution algérienne.

29) Roger Gaillard dans les *Cahiers du bolchevisme*, 6ème année, N 6, juin 1931, « de l'Exposition de Vincennes à la réalité coloniale », pp.460-467

Désemparée, la résidence générale multiplie les maladroites ; les arrestations se multiplient mais la contestation ne fait que se renforcer. L'arrestation d'un *Ahmed Jebli*, auteur d'une supplique à l'adresse de la reine de Hollande où il demande de saisir la Cour internationale de justice de La Haye de l'affaire du *dahir*, déclenche « l'affaire Jebli »<sup>(30)</sup>. Un leader nationaliste, diplômé de l'École des sciences politiques, est flagellé en public à Fès par le pacha de la ville, en présence du contrôleur civil<sup>31</sup>. Avec l'intervention de *Chekib Arslan*, l'affaire du *dahir* prend une autre ampleur. De Tanger puis de Tétouan, il prodigue ses conseils aux nationalistes qui accourent le rencontrer et c'est grâce à son formidable travail de propagande que, de l'Algérie à Java, le monde arabo-musulman se solidarise avec la cause marocaine<sup>(32)</sup>.

C'est donc dans ce contexte explosif que se déroule l'Exposition. Lyautey offre la seule chose qu'il pouvait encore offrir : recevoir en grande pompe le sultan et utiliser la grande estime que Moulay Mohammed vouait au « bâtisseur du Maroc moderne » pour consolider son loyalisme envers la France<sup>(33)</sup>. Vue sous cet angle, la visite de Moulay Mohamed en France et la réception qu'offrit à son honneur le maréchal à l'Exposition coloniale, le 7 août 1931, semblent obéir aux nécessités de cette « politique des égards » qu'il a conçue et appliquée durant sa mission au Maroc et qu'il voit s'écrouler devant ses yeux. L. Saint, le « Tunisien », ne semblait pas pénétré de cette politique. Faut-il rappeler l'humiliation qu'il a fait subir à Naceur Bey en 1922 en encerclant le palais et en le menaçant de destitution ? Faut-il rappeler encore que, de 1921 à 1929, il avait mené en Tunisie une politique à l'opposé du « tact » et de la « sagesse » de la méthode lyautéenne ?

Lyautey aurait-il joué un rôle dans l'organisation du voyage du sultan en août 1931 ? Rien ne nous permet de l'affirmer. Les archives nous livrent, par contre, un renseignement important : ce n'est pas Lucien Saint qui proposa au sultan de visiter l'Exposition, c'est le sultan lui-

---

30) Hodeir et Pierre, *l'Exposition coloniale*, op.cit, p.119.

31) Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, Editions Jeune-Afrique, 1978, pp. 160-161.

32) *Idem*.

33) Sur l'estime que Mohamed Ben Youssef avait pour Lyautey, voir Benoist-Méchin : *Histoire des Alaouites*, Perrin, 1994, p. 109.

même qui en manifesta le souhait<sup>(34)</sup>. Le quai d'Orsay, enthousiaste, encourage le projet et décide « pour marquer l'importance politique de cette visite et voir rehausser le prestige du sultan aux yeux des populations de son empire »<sup>(35)</sup> que le déplacement s'effectue, à l'aller comme au retour, sur un navire de guerre. Le discours du sultan à la réception du 7 août, en présence du Maréchal Lyautey, est une réponse aux attentes françaises ; exprimant son admiration pour « cette belle réalisation » du « génie » lyautéen, le sultan réaffirme sa gratitude à la politique qui « a su conserver au Maroc ses traditions ancestrales, ses moeurs et ses coutumes, tout en y introduisant cet esprit d'organisation moderne sans lequel aucun pays ne saurait vivre désormais »<sup>(36)</sup> et son indéfectible attachement à la nation civilisatrice. Les rapports de la résidence notent avec satisfaction les heureux effets que ce déplacement a eu sur « l'opinion indigène ». Un rapport de L. Saint relève « l'hommage d'unanime reconnaissance » qui transparait des commentaires faits dans l'opinion marocaine du déplacement du sultan. La délégation qui accompagna le sultan et qui était composée des personnalités les plus en vue du Maroc, avait tiré de ce déplacement, selon les termes de Lucien Saint, la conviction intime de l'invincibilité de la France et une « idée concrète de la puissance de la nation protectrice dans le triple domaine moral, économique et financier »<sup>(37)</sup>.

Ainsi, face à la contestation grandissante, le protectorat a, de nouveau, recours à « la politique des égards ». Pour surmonter la crise qui sévissait depuis le fameux *dahir* et pour protéger l'image qu'il s'est faite du sultan, il lui fallait barrer la route aux tentatives nationalistes d'amadouer le sultan et de consolider les liens de solidarité avec un

---

34) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, n° d'article 2 : Le Sultan et les personnalités marocaines, R.G. au Maroc à M.A.E., 29 juin 1931.

35) *Idem*, M.A.E. au ministre du Budget en date du 20 juillet 1931.

36) Cité par le Colonel Pierre GEOFFROY Président de l'Association Nationale Maréchal Lyautey dans sa « Lettre ouverte a monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République : Plaidoyer pour le respect de Lyautey et de la mémoire coloniale outragés... », in [http://fr.altermedia.info/general/lettre-ouverte-a-monsieur-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique\\_11167.html](http://fr.altermedia.info/general/lettre-ouverte-a-monsieur-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique_11167.html)

37) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, n° d'article 2 : Le Sultan et les personnalités marocaines. R.G. à M.A.E., 9 oct. 1931.



makhzen vacillant. Était-il possible, dans le contexte que nous avons décrit, que cette tentative aboutisse ? La lecture de certaines correspondances diplomatiques nous permet d'en douter. Le déplacement, avec toutes les festivités auxquelles il donna lieu, affecta l'image du sultan au lieu de la rehausser. C'est ce que nous avons cru déceler dans une correspondance du consul français à Alexandrie datée du 16 août 1931 où le diplomate français conseille de « réduire au nécessaire ces informations de propagande qui font jouer aux yeux des musulmans un rôle de prince colonial au sultan et les impressionnent défavorablement... et d'éviter de faire le jeu des promoteurs du mouvement panarabique en attirant l'attention des Egyptiens et des Occidentaux sur le Maroc qui jusqu'à présent les avait peu préoccupés »<sup>(38)</sup>.

La répétition des déplacements du sultan ne manqua pas de soulever la désapprobation de la résidence elle-même. En juin 1932, L. Saint est informé de la volonté du sultan d'effectuer un nouveau voyage en France ; « il va peut-être falloir, écrit-il au quai d'Orsay, inscrire la visite du sultan du Maroc parmi les manifestations annuelles de nos villégiatures estivales... »<sup>(39)</sup>. Maladroit sur d'autres registres, L. Saint qui semblait plus conscient des méfaits de ces visites à répétition, s'y oppose sans succès. Ses arguments sont de poids : la vieille politique des égards était devenue on ne peut plus caduque ; elle risquerait, dans le nouveau contexte, de ternir l'image du sultan plutôt que de la rehausser : « j'ai constaté *depuis longtemps* que tous les milieux indigènes ne sont pas unanimes à approuver la répétition de ces déplacements. Il apparaît à la plupart d'entre eux que le souverain se devrait de témoigner moins d'empressement à se jeter dans le modernisme, à fréquenter nos villes d'eaux et nos cinémas ; ils voudraient que sa qualité de chef religieux lui inspirât plus de réserve et qu'il consacraît au Maroc la totalité de son temps .... L'autorité et le prestige de Sa Majesté chérifienne n'ont rien à gagner à des voyages assez fréquents aussi bien en France qu'au Maroc. Mais elle aime tellement la face... »<sup>(40)</sup>. Ce « depuis longtemps » de L. Saint mérite une attention particulière ; où situer ce changement dans « l'opinion indigène » ? Aux conséquences de la guerre du Rif ou au

---

38) *Idem*, folio 80, télégramme du consul français à Alexandrie en date du 16 août 1931.

39) *Ibidem*, correspondance confidentielle, R.G. à M.A.E., 2 juillet 1932, f.94-95.

40) *Idem*

*dahir* berbère ? L. Saint semble convaincu qu'une mutation profonde est en train de s'opérer au sein de la société colonisée et que, dans le nouveau contexte caractérisé par la montée du nationalisme, les vieilles méthodes ne sont plus opérantes.

L. Saint n'arrive apparemment pas à en convaincre ni le sultan ni le quai d'Orsay<sup>(41)</sup>; son successeur ne fera, par la suite, que confirmer son analyse : « Le gouvernement chérifien nous prêle des desseins politiques tendant à diminuer son autorité et son prestige. De notre côté, les complaisances du makhzen à l'égard d'éléments indigènes turbulents ne peuvent que nous inciter à penser que le makhzen cherche ostensiblement à montrer au peuple marocain qu'il entend ne pas subordonner sa politique à la nôtre (...). De leur côté les nationalistes manifestent bruyamment leur sympathie pour le sultan, donnant, par là, à entendre que la seule autorité qu'ils reconnaissent au Maroc est celle du chef de l'empire chérifien. Cette situation mérite une attention très sérieuse, car, si le jeune sultan, épris de popularité, se laissait pousser davantage dans la voie où il s'est engagé, la politique de confiante collaboration si nécessaire entre la résidence générale et le makhzen, deviendrait difficile, sinon impossible, à pratiquer. On aboutirait à une impasse»<sup>(42)</sup>.

En ce début des années trente, le système de protectorat semblait désarmé devant l'offensive nationaliste et une crise de confiance commence à s'installer entre le makhzen et la résidence. Cette crise de confiance prendra une autre ampleur avec l'ébranlement de l'autre pilier du régime de protectorat, à savoir le système caïdal et ce sous l'effet conjugué des conséquences de la « politique indigène » et de l'évolution du contexte nationaliste marocain. Nous tenterons dans ce qui suit d'analyser la politique de la résidence envers la chefferie tribale et de situer le déclenchement du processus qui aboutira, au début des années trente, à la montée de nouvelles forces et au déclin des anciennes élites, phénomène qui mettra le système du protectorat, dans sa globalité, dans les plus graves difficultés.

---

41) En effet, le M.A.E. demande sèchement au R.G. de faciliter l'accomplissement du voyage, *Ibidem*.

42) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, n° d'article 2 : Le Sultan et les personnalités marocaines, *note sur le makhzen central* datée du 25 janvier 1934 émanant de la résidence générale.

## II - Le « caïdalisme » : un système en crise

Le contexte très particulier de la conquête du pays, la nécessité de faire face au manque de moyens militaires, et les complexités auxquelles butait la « pacification », avaient conduit Lyautey à faire appel à d'autres acteurs ; ainsi trouvait-il indispensable de compter sur les cadres locaux de l'administration en les associant à l'œuvre de « pacification ». Plus tard, le discours colonial dira de cette politique, somme toute habile et réaliste, que c'était un choix raisonné dicté uniquement par le souci de conserver l'organisation traditionnelle de la société marocaine, « de ne pas la brusquer », et de la mettre au service de la politique du protectorat au-delà même de la phase de « pacification ». S'inscrivant dans la directe ligne des convictions aristocratiques et conservatrices de Lyautey, cette politique devait assurer à l'élite des cités, à la chefferie tribale, aux zaouïas ainsi qu'au « makhzen fortuné », la pérennité de leurs pouvoirs. Le protectorat se place ainsi dans la continuité ; il se soucie de protéger l'héritage, de ne rien brusquer qui puisse se retourner contre lui, et d'éviter toute cassure qui décapiterait la « société indigène » de ses cadres de l'autorité.

Lyautey avait judicieusement légué l'usage de la force et de la contrainte au makhzen chérifien, et surtout à la chefferie tribale, pour venir à bout des résistances à l'occupation. Ainsi la politique indigène, dans sa conception lyautéenne, permet à cette élite marocaine de prendre en main l'extension du territoire makhzen qui deviendra synonyme de territoire sous contrôle français. La *siba* recule sous les coups des *harkas* de Glaoui et des autres grands caïds qui saisissent l'occasion et deviennent ainsi les sous-traitants de la conquête. Un accord est alors conclu entre les deux parties qui continueront à respecter ses sous-entendus même aux lendemains de ce qu'il fut convenu d'appeler la « pacification ». Le protectorat ne prêtera aucune attention aux plaintes contre ses alliés. L'une des conséquences de cette alliance faisait que l'administration laissait une grande marge de manœuvre aux représentants du makhzen, notamment dans les tribus. Incapables d'être présents partout à la fois et de façon continue, les Français laissent à leurs alliés toute liberté de gestion des affaires de leurs administrés. Les caïds, notamment les grands, pouvaient faire ce que bon leur semblait : emprisonnements, bastonnades, tortures, assassinats... le protectorat restait insensible à toutes les doléances. C'est que, au-delà du simple fait d'abus de pouvoir, le protectorat était convaincu que la société marocaine

était habituée à l'abus, que l'usage de la violence était accepté, et que l'autorité ne pouvait s'y exercer que par la coercition.

Le discours colonial dépouille les Marocains de leur caractère d'hommes, nie leur besoin de justice, et relativise leur conception de l'abus. Ce dont ils auraient vraiment besoin, c'est l'ordre, par opposition à l'anarchie. La liberté au sens très étroit, comme la justice, seraient donc un luxe dont les indigènes se passeraient volontiers s'ils étaient protégés contre la tentation de l'anarchie. Le protectorat prend alors à son compte toute l'idéologie du despotisme makhzénien, légitimant par là même la tradition tyrannique antérieure et délégitimant sa propre action. Les Français « venus pour apporter aux Marocains la liberté et des garanties contre le despotisme du sultan », ont cru que la priorité devrait être donnée à l'ordre. Les principes français de liberté, de justice et d'humanité sombrent dans la légitimation d'une réalité qu'on ne veut pas changer, non seulement par manque de moyens, mais surtout par crainte de perdre le contrôle de la société colonisée.

Certes la montée en puissance des grands caïds a été antérieure à l'installation du protectorat français au Maroc. Il est intéressant de voir, par exemple, comment la famille Glaoui a connu une ascension vertigineuse depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, profitant de tous les contextes pour consolider son pouvoir. Agents de Moulay Hassan contre les tribus insoumises de l'Atlas, les Glaoui servent ensuite Moulay Hafidh qui, sous la pression française, destitue leur chef de file, El Madani, du poste de Grand vizir peu de temps après l'y avoir nommé. Les biens de la famille sont pillés mais elle ne renonce point. Entrés sous la protection française, les Glaoui récupèrent peu à peu leur autorité. Ils réussissent à devenir indispensables pour les Français dans les débuts difficiles de la conquête ; ainsi voit-on Thami el Glaoui nommé pacha de Marrakech peu de temps après la défaite d'*el-Hiba*. Il restera dans ce poste jusqu'à l'indépendance du Maroc en 1956.

Il n'est pas question ici de reprendre l'histoire de cette ascension, travail déjà entrepris, ni de nous étaler sur les abus des grands caïds ce qui, en l'état actuel des recherches sur le Maroc, n'apportera rien de nouveau ; notre objectif est encore une fois de suivre les méandres de la politique du protectorat à l'égard de cette élite, de voir comment les autorités françaises du Maroc essayaient par tous les moyens de rehausser le prestige des grands caïds et de protéger leur réputation. Nous avons

essayé de le faire à partir du cas précis du sultan et nous avons estimé que l'évolution du contexte marocain avait rendu cette politique caduque, le sultan ayant glissé, lentement mais sûrement, vers une position politique qui mettait le protectorat dans une situation tout à fait nouvelle. Qu'en sera-t-il des grands caïds ?

Ils apparaissent conserver, en cette période charnière du début des années trente, toute leur force ; redevables au protectorat de leur fortune et de leur autorité, les grands caïds lient leur sort à celui du régime colonial. Il y eut certes l'épisode de la guerre du Rif qui a dû ébranler quelque peu leur confiance dans le régime français, mais cet épisode ne laissa guère de séquelles dans le crédit dont ils jouissaient auprès de l'administration<sup>(43)</sup>. Robert Montagne mettra la panique des grands caïds sur le compte, non pas de la solidarité musulmane comme l'a fait une administration trop engagée dans la recherche d'excuses à cette tendance, somme toute classique, des caïds, mais sur le compte des ressentiments que leur politique avait semés au sein des populations livrées à leur tyrannie. S'ils accueillaient volontiers les émissaires du chef rifain, c'était par crainte de se trouver du mauvais côté quand la guerre, toujours incertaine, arriverait à sa fin<sup>(44)</sup>.

Au début des années trente nous découvrons des caïds en butte à de grandes difficultés économiques ; en effet les retombées de la crise économique mondiale ne semblent pas les avoir épargnés : encouragés par l'administration du protectorat à intervenir sur le marché des investissements, ces caïds, ou du moins ceux qui comme le Glaoui, étaient toujours actifs, se trouvent plus exposés aux incertitudes du

---

43) Ainsi peut-on lire dans un rapport de la résidence établi en 1933 : "Le pacha de Marrakech a reconnu être entré en relations avec Abdelkrim, mais la plupart des chefs indigènes du Maroc n'avaient pu échapper à cette tentation de correspondre avec le chef rifain. Outre le sentiment bien compréhensible de curiosité qui les y poussait, il faut tenir compte du sentiment de la solidarité musulmane, très fort dans le Maghreb, qui poussait les indigènes à se renseigner auprès d'Abdelkrim lui-même... on ne saurait donc en vouloir au pacha de Marrakech d'avoir cédé au mouvement général de curiosité précité du moment que son attitude est restée loyale...", série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, n° d'article 19 : Le sultan et les personnalités marocaines : El Glaoui, R.G. au Maroc au M.A.E. en date du 5 avril 1933, f.71

44) Montagne, Robert : « Abdelkrim », in *Politique étrangère*, 1947, volume 12, n°3, p.p. 301-324.

contexte économique. D'après Daniel Rivet qui a analysé l'intrusion de cette élite marocaine dans le monde des affaires, ce phénomène illustrerait la politique d'association économique entamée par Lyautey depuis l'établissement du protectorat et qui a connu une accélération à la veille de son départ du Maroc <sup>(45)</sup>. Associer l'élite marocaine aux affaires ne répondait-il pas au besoin politique de la lier davantage à l'œuvre française, de faciliter la formation de groupements d'intérêts franco-marocains qui fourniraient au régime français sa base économique ? Il est certain que ce phénomène avait abouti à une certaine modernisation de l'activité économique des grands caïds qui semblaient apprécier cette nouvelle opportunité.

Toutefois, au-delà de l'encouragement officiel à cette mutation, il semblerait que le processus soit antérieur à la politique résidentielle en matière d'association. D'après Paul Pascon, les grands caïds avaient compris, avant même 1912, l'importance de la propriété foncière pour le capital étranger. La garantie de la propriété, disait Pascon, était le moyen de l'enrichissement et l'une des caractéristiques des temps nouveaux <sup>(46)</sup>. Ils entamèrent alors un processus d'accaparement des terres aux dépens des tribus et du makhzen, voire de leurs rivaux dans certaines régions limitrophes. Ce qu'ils firent par la suite de ces terres explique les raisons de cette « avidité foncière » <sup>(47)</sup>. Analysant la montée de la puissance économique du Glaoui, P. Pascon en déduit qu'aux alentours de 1930 le caïd Glaoui était devenu une puissance financière avérée. Commence alors un processus inverse <sup>(48)</sup> qui fera du Glaoui le personnage le plus influent au Maroc et l'homme vers lequel la métropole tournera ses regards dans les temps difficiles de l'après 1945.

Les grands caïds, le Glaoui en tête, se trouvent en ce début des années trente, exposés aux vicissitudes du contexte économique ; on

---

45) Rivet, *Lyautey et l'institution...*, *op.cit.* p 156 et suiv.

46) Pascon, Paul, *Le Haouz de Marrakech*, Editions marocaines et internationales, Rabat 1977, vol.1, p.323.

47) *Idem*, p321 et suiv.

48) « Si la fortune politique lui a permis au lendemain de 1912 d'accaparer de grands espaces fiscaux et l'essentiel des terres d'apanage du Haouz, entre les deux guerres c'est exactement l'inverse : les domaines qu'il possède lui permettent d'intéresser des hommes d'affaires et des politiciens et ainsi de garantir et d'étendre ses perspectives politiques », *ibidem*, p.326

connaît désormais le cycle infernal de la crise : chute de la demande des produits manufacturés, surproduction industrielle, fermeture des usines, ralentissement notoire des activités extractives, chute des prix des matières premières ; la crise prend une autre ampleur suite à la dépréciation de la monnaie britannique et du coup, les prix français deviennent trop élevés, l'investissement fuit la France. Les colonies se trouvent en pleine crise en raison de la grande concentration de l'activité économique sur le secteur minier.

De ce fait, même s'ils sont devenus entrepreneurs capitalistes, investissant dans les mines et l'immobilier, cette conversion fragilisera davantage les grands caïds. Ainsi trouve-t-on le Glaoui en butte à de grandes difficultés économiques suite à la chute mondiale des prix des matières premières et à la dévaluation des valeurs immobilières comme contrecoup de la récession. Ayant étudié la structure de la fortune du caïd Glaoui, P. Pascon avait trouvé que 32% de ses revenus venaient de l'activité minière<sup>(49)</sup>. Le Glaoui possédait en effet des actions dans diverses sociétés minières, certaines mines se trouvaient sur ses terres. La structure de ses revenus fait ressortir aussi l'importance de l'investissement immobilier urbain du caïd qui semblait ainsi engagé dans une grande activité spéculative ; l'acquisition légale ou illégale d'un grand nombre de propriétés urbaines répondait en effet à un comportement économique classique, dans un contexte de forte demande sur l'immobilier à la suite du démarrage des grands chantiers urbains. La crise touchera aussi cette activité comme conséquence de la récession économique générale ce qui aura pour conséquence immédiate non seulement la chute des valeurs immobilières mais encore la fragilisation de la situation du Glaoui vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Cette situation inquiète profondément les autorités du protectorat car elle ébranle l'un des piliers de la politique indigène, à savoir le principe d'association économique de cette élite traditionnelle. En effet la correspondance officielle entre Rabat et Paris, en ces débuts des années trente, laisse entrevoir une crainte certaine de voir les grands caïds succomber à cette crise et perdre, et leur assise économique et morale. C'est ainsi que les autorités décident le sauvetage des grands caïds, Layadi et le Glaoui en tête.

---

49) *Ibidem*, p336.

A cet effet, et en vue de regrouper ses dettes, le Glaoui s'adresse à l'administration pour qu'elle intercède en sa faveur et l'aide à obtenir un prêt. Les correspondances échangées par les divers services et relatives à cette question nous permet de découvrir non seulement les conditions dans lesquelles le Glaoui obtiendra son crédit, mais encore les conséquences de la gestion de cette crise financière sur l'opinion politique en métropole. Il apparaît, d'après ces correspondances que c'est le quai d'Orsay qui intervient auprès de la résidence générale en vue d'aider au dénouement de la crise que traverse le Glaoui ; cette intervention serait vraisemblablement le résultat d'une requête adressée par le pacha de Marrakech, non au ministre des Affaires étrangères mais au président du Conseil et ministre des Colonies qui n'était autre que Théodore Steeg, le prédécesseur de L. Saint au poste de Rabat.

L'attitude du Glaoui nous renseigne sur la nature de certaines pratiques politico-administratives sous le protectorat qui, si elles étaient plus ou moins bannies en métropole, trouvaient dans les colonies et pays de protectorat leur terrain de prédilection. Ainsi Aristide Briand, le ministre des Affaires étrangères, fait siennes les recommandations de T. Steeg et demande au résident général de prendre en considération la situation « spéciale » du Glaoui, et d'éviter que cette question ne porte atteinte à son « prestige »<sup>(50)</sup>. On apprend par la même correspondance que le quai d'Orsay est intervenu pour ajourner des poursuites judiciaires intentées contre le caïd pour non paiement de dettes. Le télégramme du ministre des Affaires étrangères sollicite, suite à une requête discrète du Glaoui, que le dit-prêt soit contracté auprès de l'Etat : « je verrais un très gros avantage politique à ce que ce soit l'Etat lui-même qui par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations puisse consentir au Pacha le prêt dont il s'agit, et le soustraire de cette façon à l'emprise des groupes étrangers ou même français...". Cette proposition essuie un refus de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations mais le quai d'Orsay ne désarme point. A. Briand demande au résident général de trouver une solution à cette crise pour que les « intérêts français et marocains ne soient pas compromis par la ruine des Glaoua »<sup>(51)</sup>. Rabat

---

50) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, numéro d'article 19 : le sultan et les personnalités marocaines : El Glaoui, télégramme du M.A.E. au R.G. en date du 30 mai 1931.

51) *Idem*, télégramme du M.A.E. au R.G. en date du 20 juin 1931



trouve en effet la solution : un crédit de 50 millions est annexé au budget marocain de 1932 et voté fin 1931 par la Chambre sous l'influence du même groupe parlementaire qui avait porté T. Steeg à la présidence du Conseil. Solution on ne peut plus avantageuse pour le Glaoui qui, ayant demandé un prêt de 40 millions en reçoit 50<sup>(52)</sup>!

Mais le Gouvernement dut répondre aux questions des députés scandalisés autant par la procédure suivie que par la légalité de cette action et qui accusèrent le quai d'Orsay de vouloir ressusciter une « politique détestable », en l'occurrence celle des grands caïds. Dans sa réponse aux critiques parlementaires, le ministre des Affaires étrangères donne à son action des interprétations dont la portée dépasse de loin la personne de Glaoui et la crise financière qu'il traverse. N'osant pas répondre à la question fondamentale, celle concernant la légalité de l'octroi par le Gouvernement d'un crédit annexé au budget au profit d'une personne physique, A. Briand s'étale sur les nécessités politiques de cette action. Les prétextes donnés par le quai d'Orsay à son action en faveur du Glaoui sont de trois sortes : cette politique ne serait que la continuité de l'ancienne politique lyautéenne qui a permis d'étendre la présence française au Maroc, elle serait donc « la rançon obligée du rythme que nous avons imprimé à notre progression ». D'autre part, A. Briand met l'accent sur les nouvelles garanties pour prévenir les excès de pouvoir du Glaoui grâce au contrôle étroit dont il fait l'objet de la part des différents services du protectorat. Enfin, ménager le Glaoui est une nécessité urgente pour l'achèvement du contrôle du Maroc, « Aujourd'hui encore, écrit-il, il suffirait que le pacha fit connaître aux tribus qu'il se désintéresse de l'avance des Français pour que nous éprouvions à nous maintenir et à progresser les plus graves difficultés ». Le rapport conclut par un classique constat lyautéen : « l'opération se solde pour la France par des bénéfices qui doivent primer certains désavantages financiers »<sup>(53)</sup>.

Les mêmes arguments sont avancés pour défendre une autre demande de prêt avancée cette fois par le caïd Layadi ; en effet la

---

52) En effet, la correspondance du R.G. fait ressortir que la somme demandée par le Glaoui ne dépassait pas 40 millions de francs, *ibidem*, télégramme du R.G. au M.A.E. en date du 18 juin 1931.

53) *ibidem*, le R.G. au M.A.E. en date du 5 avril 1933 : *Réponses au questionnaire des députés relatif à l'emprunt de 50 millions accordé au Glaoui*.

concurrence entre les deux caïds poussa Layadi à emboîter le pas à son rival Glaoui . Layadi s'adresse directement au Directeur de la Caisse des Dépôts et consignations <sup>(54)</sup>, mais la procédure prend plus de temps que prévu. Ainsi, trois années après avoir sollicité l'intervention de la Caisse, Layadi n'avait encore rien obtenu en juin 1934. C'est que depuis l'affaire du crédit accordé au Glaoui, le contexte avait changé aussi bien en métropole qu'au Maroc.

En effet, le départ de Théodore Steeg, principal appui du Glaoui et de Layadi, et l'arrivée à la présidence du Conseil d'Edouard Herriot puis de Joseph Paul-Boncour, opère un changement dans le comportement de la métropole vis-à-vis de la politique menée à l'égard des « chefs indigènes ». Ainsi voit-on le gouvernement faire pression sur le Glaoui pour exiger le paiement des annuités de sa dette et autoriser, pour l'intimider, des poursuites judiciaires contre le pacha de Marrakech qui lui vaudront l'organisation de ventes judiciaires <sup>(55)</sup>. Layadi voit sa demande de crédit traîner en longueur bien que le montant demandé n'excédait pas les 12 millions. Entre-temps, son patrimoine immobilier perd de valeur suite à la crise qui sévissait toujours <sup>(56)</sup>. Bien plus, la résidence ne fait aucun effort véritable pour ralentir les procès que les créanciers de Layadi intentent en justice ; le délégué à la résidence conseille même de ne pas donner une suite favorable à la requête du caïd en affirmant qu'il serait imprudent dans la situation économique que traversait le Maroc de venir en aide à Layadi, et de refuser de faire de même vis-à-vis des demandes que d'autres personnalités marocaines ne manqueraient pas d'adresser à la résidence. Dans la même correspondance, le délégué à la résidence conteste, contrairement à la

---

54) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, numéro d'article 18, *Le caïd El Ayadi à M. le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations*, 26 décembre 1931.

55) En effet, le Glaoui utilise la première annuité de l'emprunt qu'il a contracté pour acquérir des terrains à Marrakech, Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, numéro d'article 19, le R.G. au M.A.E. en date du 23 nov. 1932.

56) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, numéro d'article 18, *El Ayadi au M.A.E. président du Conseil*, 23 juillet 1934, f. 166-167

position de T. Steeg et de A. Briand, la légalité de l'octroi de la garantie de l'Etat pour un emprunt particulier <sup>(57)</sup>.

Il est à remarquer que même lorsque le contexte changeait, les grands caïds trouvaient toujours des personnalités prêtes à défendre leurs intérêts. Cette situation n'est pas spécifique au Maroc ni à ce genre de questions. Nous avons relevé en effet la même tendance dans le milieu caïdal en Tunisie à l'occasion de l'affaire Longo au lendemain de la Grande Guerre <sup>(58)</sup>. C'est que cette « caste caïdale » a toujours su intéresser à son sort – ainsi qu'à ses affaires – certains personnages en métropole, personnages qui se recrutaient notamment dans les milieux du Parti colonial. Ainsi le Glaoui fait-il intervenir, pour contrecarrer la tendance de la résidence à se désintéresser de son cas, à l'une des grandes figures de ce parti, en l'occurrence Pierre Taittinger ; président et vice-président ou administrateur de nombreuses affaires industrielles et commerciales, Taittinger déployait, au cours de cette période, une grande activité dans la Commission de l'Armée et de la Marine marchande puis dans la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats dont il devient président, ce qui lui permettait d'intervenir sur les questions les plus importantes de la politique coloniale <sup>(59)</sup>. Dans la requête qu'il adressa au nom de la Commission de l'Algérie, Taittinger s'inquiétait des

---

57) Le délégué à la Résidence générale au M.A.E., 8 septembre 1934. En fait, Layadi obtiendra son prêt par la suite, quand le contexte en métropole changera de nouveau. Marcel Peyrouthon apportera sa touche personnelle à cette affaire en accédant à la requête de Layadi, apparemment sans l'assentiment du quai d'Orsay ; P. Viénot proteste alors : « je ne puis croire qu'une telle mesure, qui affecte le budget chérifien, et qui risque d'être invoquée comme un précédent susceptible d'engager gravement non seulement les finances du Protectorat mais encore sa politique indigène, ait pu être prise sans l'autorisation du Département », le M.A.E. (P. Viénot) au R.G. , 28 sept. 1936. cf. encore les explications du délégué à la résidence en réponse à cette protestation dans le délégué à la Résidence générale (Thierry) au M.A.E., 2 octobre 1936, *au sujet de l'emprunt d'El Ayadi*.

58) Adnen Mansar : « "Le protectorat français en Tunisie et la "corruption indigène" au sortir de la Grande Guerre, 1919-1921", in *Justice, Etat et société dans l'espace méditerranéen à travers les âges*, actes du colloque du département d'histoire (Sousse, décembre 2004), p.p. 27-46.

59) P. Taittinger est député de la Charente-Inférieure entre 1919 et 1924, puis de la Seine de 1924 à 1942, il se situait à l'extrême droite du parti colonial où il était très influent. En 1931 il est désigné à la vice-présidence de l'Exposition coloniale. Cf. Lagana, Marc : *Le Parti colonial français, éléments d'histoire*, P.U.Q., 1990, p. 48.

conséquences politiques de la liquidation d'une partie du patrimoine immobilier du Glaoui trouvant dans la non-intervention de la résidence les prémices d'une crise qui, au-delà du Glaoui lui-même, apporterait un coup fatal à la colonisation du Maroc. Le président de la Commission invite le quai d'Orsay à reconsidérer sa position et à faire de sorte que « cette brimade inutile infligée à un chef indigène dont les services sont encore fort utiles à la cause française dans le Sud marocain »<sup>(60)</sup> soit évitée à l'avenir. Parallèlement à cette action politique, le Glaoui était parvenu en usant de son autorité à faire échouer la procédure de liquidation<sup>(61)</sup>.

Il était clair, à l'occasion de cette affaire, que la vieille querelle sur le sens à donner à la politique indigène restait toujours d'actualité. L'intervention des milieux coloniaux métropolitains était censée, dans ce contexte, redresser la politique résidentielle dans le sens d'une sauvegarde des « intérêts suprêmes de la nation » et de la colonisation, ce qui ne pouvait se concevoir sans un appui inconditionnel aux grands caïds. Mais ces intérêts suprêmes coïncidaient parfois avec des intérêts particuliers et le discours des protagonistes prenait alors une signification plus ou moins calculatrice. Cette tendance revêt une importance particulière au Maroc du fait du malentendu qui a toujours géré les rapports de Lyautey avec les entrepreneurs coloniaux. Les milieux économiques et financiers coloniaux qui étaient impatients de contrôler l'économie de l'empire chérifien, se trouvaient en face d'une gestion singulière des questions économiques, et c'est de cette ambiguïté que les grands caïds ont voulu profiter. En effet, jouant sur les contradictions de la situation, ces agents de l'autorité ont toujours eu tendance à utiliser leurs appuis en métropole pour contrecarrer la politique résidentielle chaque fois que celle-ci menaçait leurs intérêts, élaborant leur propre stratégie face à la résidence et ce du temps même du puissant maréchal. De son côté, la résidence avait toujours considéré la politique des grands caïds comme devant déboucher, en plus de la part à tirer de leur influence dans le contrôle du territoire, à une soumission inconditionnelle aux

---

60) Archives du Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, numéro d'article n° d'article 19, Taittinger, le président de la Commission de l'Algérie, des Colonies et des Pays de protectorat de la Chambre des députés, au M.A.E., 29 nov. 1933

61) En effet, aucun acheteur ne s'était présenté à la vente aux enchères !! *Idem.*

décisions de l'autorité du protectorat. Ainsi, même si elle octroyait de larges prérogatives aux grands caïds dans la gestion des affaires de leurs territoires, la résidence considérait que ces pouvoirs ne devaient aucunement contrecarrer le but final de sa politique, à savoir garder un contrôle étroit sur eux <sup>(62)</sup> ; cette stratégie faisait des grands caïds « de grands féodaux, mais des féodaux contrôlés » <sup>(63)</sup>, ce qui sous-entendait que les abus commis par eux à l'égard des populations étaient un « avantage compensateur » <sup>(64)</sup> des services qu'ils étaient censés rendre au régime du protectorat.

Du temps de Lyautey, il était toujours possible pour la Résidence de résister aux interventions métropolitaines dans la gestion des différends qui pouvaient survenir avec les grands caïds ; nous le découvrons à partir d'un cas bien précis, celui du caïd Layadi qui, en 1924, fait intervenir un grand négociant lyonnais pour casser une décision résidentielle relative au rattachement au domaine de l'Etat de vastes terres appartenant aux Rehamna, puissante tribu gouvernée par Layadi. R. Lounis qui intercède auprès du président du Conseil en faveur de Layadi présente son protégé comme un grand caïd représentant une force morale « qu'il y aurait lieu de ménager » et qui « par sa philosophie religieuse, ne cherche ni les honneurs retentissants, ni les faveurs qui ont été prodigués à d'autres chefs indigènes... mais nous l'avons oublié pour porter toute notre attention sur d'autres chefs qu'il fallait encore cultiver pour les besoins de la pacification du Maroc » <sup>(65)</sup>. Dans la même correspondance le négociant lyonnais accuse l'administration du protectorat d'affaiblir l'autorité de Layadi, ce qui ne manquera pas d'avoir de fâcheuses conséquences sur les intérêts suprêmes de la France au Maroc : « le Maroc va à la dérive... le grand chef colonial, le maréchal

---

62) « Si j'ai assumé la tâche délicate de me servir des grands caïds et d'en tirer tous les avantages que comporte leur utilisation, c'est à la seule condition qu'à aucun échelon de l'autorité, ils ne puissent se dresser contre mes instructions et contre les directives que j'ai données pour la conduite à suivre à leur égard », Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, numéro d'article n° d'article 18, le R.G. Lyautey au M.A.E. président du Conseil, 20 décembre 1924.

63) Boisboissel, Yves de (général), *Dans l'ombre de Lyautey*, l'Harmattan, 1998, p.100

64) *idem*, p. 102.

65) Q.O., série correspondance politique et commerciale, sous-série : M. Maroc 1917-1940, n° d'article 18, *note sur le Caïd Layadi* établie en août 1924 et signée R. Lounis, f.38

Lyautey a cédé tous les pouvoirs aux chefs de service qui agissent suivant leurs inspirations personnelles. Le travail n'y est point coordonné et le pays en souffre »<sup>(66)</sup>. La réponse de Lyautey à la note transmise par les soins du quai d'Orsay était sans appel : tout en réfutant les critiques de R. Lounis qui voulait accabler l'administration du protectorat<sup>(67)</sup>, le maréchal s'insurge contre ce qu'il appelait un « procédé nouveau » des grands caïds qui en recherchant des appuis métropolitains voulait tenir en échec non seulement les autorités locales mais également l'autorité du résident général ; et Lyautey de s'alarmer : « si j'ai assumé la tâche délicate de me servir des grands caïds et d'en tirer tous les avantages que comporte leur utilisation, c'est à la seule condition qu'à aucun échelon de l'autorité, ils ne puissent se dresser contre mes instructions et contre les directives que j'ai données pour la conduite à suivre à leur égard »<sup>(68)</sup>. La réaction énergique de Lyautey ne contrastait nullement avec sa politique à l'égard des « chefs indigènes », et ce malgré la conscience qu'il avait de leurs méfaits<sup>(69)</sup>. En effet, l'absence de réaction de la résidence aux abus de pouvoir des grands caïds était bien calculée. Ainsi, si les directives de Lyautey aux différents services du protectorat tendaient à préserver l'autorité morale de ces chefs<sup>(70)</sup>, elles avaient également pour objectif de faire profiter le système de protectorat de cette autorité dans le sens de l'hégémonie totale sur la société marocaine.

L'engagement du protectorat dans cette voie a pris d'autres formes et était visible dans ce qui fut appelé « la politique sociale » du protectorat. Pour l'administration la garantie essentielle résidait dans la

---

66) *Idem*.

67) Lyautey affirme que ce sont les intérêts privés de Layadi qui sont en question et pas des *Rehamna* en général : "le concours du caïd El Ayadi nous a fait défaut, tout simplement parce qu'il s'est emparé de terres de tribus pour son usage personnel et qu'il lui est pénible de les resituer ». Lyautey au M.A.E. président du Conseil, 20 décembre 1924, *op.cit*.

68) *Ibidem*, f. 52.

69) Voir par exemple les critiques formulées contre le Glaoui par le colonel Huot, Directeur des Affaires indigènes dans les *procès verbaux des séances du Conseil de politique indigène*, Archives diplomatiques de Nantes, protectorat français au Maroc, fonds de la Direction des Affaires chérifiennes, n° d'inventaire 4, carton 76 bis, procès verbal de la séance du 16 décembre 1921.

70) Cf. Puaux, Gabriel : « Essai de psychanalyse des protectorats nord-africains », in *Politique étrangère*, année 1954, vol. 19, n° 1, p.p. 11-28.

pérennisation de l'alliance avec l'élite makhzen. Cette alliance d'intérêts qui était entretenue par la politique classique des égards, à l'abri de laquelle tout était permis, et par l'inertie face à l'abus, avait, en effet, besoin d'être préservée des changements brusques et incontrôlés. L'exemple tunisien était là pour enseigner à Lyautey qu'il ne servirait à rien pour le protectorat de favoriser, par la diffusion de l'instruction, l'émergence d'une élite nouvelle qui contesterait tout. Les obédiences conservatrices de Lyautey avaient toujours guidé sa stratégie dans le sens de la sauvegarde des équilibres préexistants ; « que les rangs et les hiérarchies soient conservés et respectés, que les gens et les choses restent à leurs places anciennes, que ceux qui sont les chefs naturels commandent, et que les autres obéissent »<sup>(71)</sup>, telle fut toujours sa devise. Elle se traduira dans la réalité par un effort méthodique favorisant, par l'école, le renouvellement de la caste des grandes familles et bloquant de manière systématique les voies devant la nouvelle élite issue du petit peuple des villes. *Conserver* l'ancienne caste et *réagir* contre la montée d'une nouvelle élite était un principe ancré dans la conception lyautéenne du protectorat<sup>(72)</sup>. Les « enfants du peuple » faisaient peur à l'administration car ils ne lui étaient redevables en rien. Pour construire un statut nouveau, ils devaient le faire en dehors des structures préexistantes ce qui laissait à l'administration une marge de manœuvre très réduite ; ils étaient libres, donc imprévisibles et dangereux pour un régime qui s'est intégralement investi dans la préservation des anciens cadres de la société et du pouvoir.

C'est par l'école que le protectorat entendait aussi pérenniser l'alliance avec la vieille caste. Lyautey avait conçu en effet deux sortes d'enseignement : un enseignement destiné aux « fils de notables » qui était destiné à assurer la relève dans les fonctions makhzénienne, un autre qui préexistait avant l'établissement du protectorat et qui était destiné au commun des Marocains, aux « enfants du peuple » ; il est évident que la sollicitude de l'administration allait vers le premier type d'enseignement, destiné qu'il était à former une élite sur laquelle Lyautey

---

71) « Allocution de Lyautey aux chefs indigènes venus pour saluer Sa Majesté le sultan à Fez le 9 octobre 1916 », in Lyautey, *Paroles d'action*, présenté par Jean-Louis Miège, Imprimerie nationale, 1995.

72) *Idem*, « Discours de Lyautey au congrès des Hautes Etudes marocaines », 26 mai 1921.

entendait s'appuyer pour gouverner<sup>(73)</sup>. C'est que l'école est conçue, dans cette perspective, comme un instrument de pouvoir, un moyen de stabiliser la société dominée, de préserver les hiérarchies et les inégalités<sup>(74)</sup>. L'école était censée remplir dans la conception lyautéenne un rôle politique, elle était réduite au rôle d'un outil de propagande et servait secondairement comme un centre pédagogique ; quant aux instituteurs ils étaient supposés être des chargés de mission de la politique indigène, des collaborateurs des commandants de cercle<sup>(75)</sup>. Que restait-il de l'école républicaine ? Rien ou presque. Lyautey était partisan de cette école qui reproduit la société en classes antagonistes ; il trouve son modèle dans l'école de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle français : aux classes dirigeantes la culture classique ou scientifique qui leur permettent de maintenir le rang, au peuple quelques rudiments suffisent, pourvus qu'ils soient imprégnés de moralité et inculquent l'obéissance<sup>(76)</sup>. Le protectorat qui avait trouvé dans les notables des intermédiaires obéissants était engagé dans la voie que lui dictait cette alliance et l'école devient alors le relais à la pénétration et à la domination coloniales<sup>(77)</sup>.

Il s'entoura rapidement de collaborateurs qui s'appliqueront à mettre à exécution cette conception rétrograde (même par rapport à l'époque) de l'école ; tel le Directeur de l'Enseignement musulman en 1920 qui, devant le personnel enseignant, prononce un discours on ne peut plus direct : « Nous ne songeons ni à l'émancipation du citoyen marocain, ni à l'affranchissement de l'esclave, ni à la liberté de la femme, quand vous connaîtrez le milieu, vous estimerez que ces poncifs transplantés ici sont des dangers ». Ou Demombynes qui définit la mission de l'enseignement comme devant « retarder la révolution qui est surtout à craindre des classes populaires. L'élite, si elle est éduquée soigneusement

---

73) Knibiehler, Yvonne : « L'enseignement au Maroc pendant le protectorat (1912-1956). Les fils de notables », in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 41-3, juillet-septembre 1994, p.p. 489-498.

74) Zougari, Ahmed : « Le système d'enseignement sous le protectorat français et espagnol », In *Systèmes éducatifs, savoir, technologies et innovation : recueil des contributions* / [sous la dir. de] Ahmed Lamrini [Rabat, 2005 (?), pp. 451-469

75) Ageron, Charles-Robert : *Politiques coloniales au Maghreb*, P.U.F. 1972, p. 125.

76) Prost, Antoine : *L'enseignement en France 1800-1967*, A. Colin, 1968, p. 10.

77) Larbi Ibaaquil, *op.cit.* p.31.



par nous, n'est pas dangereuse. Elle est facile à surveiller en raison de son petit nombre et des rapports étroits que nous entretenons avec elle »<sup>(78)</sup>. Ainsi, la politique scolaire du protectorat va obéir à ce principe qui traduit la crainte de voir l'enseignement secréter une intelligentsia incontrôlable qui contesterait la présence coloniale<sup>(79)</sup>.

Les écoles ne pullulent pas dans le Maroc de Lyautey : trois collèges franco-musulmans (Fès, Rabat, Marrakech) et un collège franco-berbère à Azrou à qui on demandait de former la progéniture de la petite caste de notables berbères. Robert Montagne dénombre seulement 25 bacheliers en vingt cinq années de protectorat, dont quinze partiront en France à la poursuite d'un diplôme universitaire<sup>(80)</sup>, le bilan était bien maigre. L'enseignement musulman traditionnel continue à capter l'essentiel des effectifs ; vers 1920 sur 800 000 enfants d'âge scolaire, 100 000 fréquentent les écoles coraniques, 500 d'entre eux accèdent à l'enseignement supérieur<sup>(81)</sup> (musulman). Cette performance est à mettre sur le compte de la tendance à préserver l'enseignement musulman, à le réformer, une réaction purement identitaire diraient les sociologues. Dans un article panégyrique, Jean Dresch parle de cette volonté de Lyautey de « rajeunir le Maroc » par l'enseignement, trouvant même que le maréchal « avait raison de redouter le désir immodéré des jeunes Marocains d'accéder aux fonctions publiques »<sup>(82)</sup>. Evidemment, Lyautey ne séduisait pas que des colonialistes !

---

78) Gaudefroy-Demombynes, J. : *L'oeuvre française en matière d'enseignement au Maroc*, Paris, Geuthner, 1928, cité dans Zouggar, *op.cit.*

79) Larbi Ibaaquil : « Ecole du protectorat et reproduction sociale », in *Attadriss*, revue marocaine des sciences de l'éducation, n°16, 1990, (pp. 11-32), p.16. A propos de la politique générale du protectorat dans le domaine de l'enseignement, cf. André Colliez « l'enseignement sous le protectorat », document historique reproduit dans *Problèmes pédagogiques*, revue de didactique bilingue, n°10, 2000, pp. 11-30.

80) Montagne, Robert : « La crise nationaliste au Maroc », in *Politique étrangère*, année 1937, volume 2, n° 6, p.p. 535-562.

81) Knibiehler, *op.cit.*, p. 490.

82) Dresch, Jean : « Lyautey », in *Les techniciens de la colonisation* (dir. Charles-André Julien), P.U.F., 1947, (p.p. 133-156), p.152-153.

La politique scolaire de Lyautey déçoit rapidement et on évoquait dès 1922 la nécessité de la réformer<sup>(83)</sup>, attitude qui trahissait déjà le malaise de voir les « enfants du peuple » envahir le terrain des fils de notables. C'est qu'en dépit de la paternelle sollicitude dont ces derniers jouissaient de la part de l'administration, les résultats étaient très en deçà des espérances. Roger Le Tourneau, directeur du collège Moulay Idriss durant les années 1930, assiste à cette invasion : « les fils des grandes familles makhzen étaient incapables de faire des études, à part quelques exceptions, ou bien étaient d'une telle paresse que le résultat était le même. Il a donc fallu s'adresser à d'autres catégories de la population (...) ; des gens de condition moyenne ou de basse condition, qui ont vu dans l'école un moyen de parvenir (...) Le public s'est donc transformé, et très vite »<sup>(84)</sup>. Le constat est presque le même quant à l'enseignement franco-berbère. On souhaitait former les fils de notables berbères, on vit venir des enfants pauvres attirés par la cantine gratuite<sup>(85)</sup>. C'est dans les écoles franco-berbères que la résistance à la politique berbère va même se cristalliser.

Pour l'administration du protectorat et les milieux prépondérants l'enseignement était un double enjeu ; non seulement l'école permettait à la jeunesse marocaine d'accéder au monde moderne, elle lui offrait aussi l'occasion de réussir son ascension sociale ; il est intéressant de suivre la réaction désenchantée<sup>(86)</sup> de ces milieux face au danger qui menaçait de

---

83) Archives diplomatiques de Nantes, protectorat français au Maroc, fonds de la Direction des Affaires chérifiennes, n° d'inventaire 4, carton 76 bis, procès verbal de la séance du 22 avril 1922.

84) Cité dans Knibiehler, *op.cit.* Un autre aveu corrobore le témoignage de R. le Tourneau : « Les fils de caïds et de notables n'avaient pas le goût de l'effort et le plus souvent n'étaient pas obligatoirement des lumières. Les classes de 6ème des Collèges Musulmans se peuplèrent de fils d'ouvriers et de boutiquiers qui travaillent mieux que les privilégiés et qui savaient souvent obtenir des bourses », Drouilh (G.) : *Le protectorat et l'enseignement musulman et israélite au Maroc*, mémoire de stage (1948), p.11, Archives diplomatiques de Nantes, mémoires de stages des contrôleurs civils stagiaires au Maroc.

85) Knibiehler, *op.cit.*

86) Ainsi peut-on lire dans le mémoire de stage d'un contrôleur civil de l'époque : « La consolidation d'un établissement d'outre-mer s'accompagne tôt ou tard de la formation d'une élite indigène. Tant qu'il s'agit pour celle-ci d'absorber les connaissances que dispense l'école, le charme de la nouveauté les stimule. Il est rompu lorsque les premiers contingents de diplômés cherchent à monnayer leur

renverser l'équilibre traditionnel des forces sociales. Face à l'effervescence juvénile, le protectorat opte pour une stratégie perdue d'avance ; ainsi, demander un passeport pour aller en Europe terminer ses études devient « un prétexte inadmissible »<sup>(87)</sup>. Les autorités opposent un refus quasi-systématique aux demandes de passeports : 13 demandes faites à Rabat en 1932 sont rejetées, cinquante en 1933<sup>(88)</sup>. Ceux qui parviendront à décrocher leurs diplômes seront systématiquement écartés des fonctions publiques, domaine réservé de la prépondérance administrative coloniale. Le protectorat s'insurge contre l'intrusion – ressentie comme une effraction – des Jeunes Marocains dans l'espace réservé aux Européens. Mais le processus était déjà enclenché et la jeunesse qui se trouvait au cœur de la dynamique du changement<sup>(89)</sup> semblait représenter tout le pays, osant formuler en termes clairs ses plaintes et ses revendications : « les élites traditionnelles si pénétrées de leur supériorité jusqu'en 1930, s'effacent peu à peu »<sup>(90)</sup>.

## Conclusion

Moins de deux décennies après son établissement au Maroc, Le protectorat traversait une crise interne assez grave qui mettait en difficulté son système d'alliances. Cette crise, si elle ne menaçait pas dans la courte durée son existence, rendait difficile l'exercice de la politique classique instaurée par Lyautey et qui consistait à maintenir les clivages entre les différentes catégories de la société dominée et à consolider le pouvoir des grands caïds et l'autorité du sultan. Les raisons de cette mutation seraient à chercher non seulement dans l'action nationaliste \_ qui ne serait, elle aussi, que l'une des résultantes de la

---

science, qu'il ont tendance à grossir », Sire, Jacques : *De l'emploi des Marocains dans les administrations du protectorat, précédé d'une étude sur les fonctionnaires indigènes dans les colonies anglaises d'Afrique*, mémoire de stage (1934), p.1, Archives diplomatiques de Nantes, mémoires de stage des contrôleurs civils stagiaires au Maroc.

87) Archives diplomatiques de Nantes, fonds Maroc, carton 22 (personnel makhzen, renseignement politiques), dossier 1 : *note sur les agissements des jeunes Marocains dirigés contre le makhzen dans certaines villes du Maroc*, f.1.

88) *Le Maroc face... op.cit*, p. 157.

89) Rivet, Daniel : « L'émergence du nationalisme au Maghreb de la fin du XIXème siècle à la veille de la Deuxième Guerre mondiale », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1993, vol.32, n°32, p.p. 18-22.

90) « La crise nationaliste... », *op.cit*.

dynamique générale \_ mais encore dans les spécificités d'un contexte dont le contrôle échappait, peu à peu, aux autorités du protectorat. La crise économique, même si elle n'appauvriait pas les grands caïds, fragilisait néanmoins leur situation financière et mettait en difficulté la politique d'association économique lancée par Lyautey. Parallèlement, le mouvement de protestation contre le dahir berbère énonçait une radicalisation du nationalisme marocain qui réussira non seulement à s'imposer sur la scène politique mais également à réaliser, quelques années plus tard, la jonction entre « pays réel » et « pays légal » avec le ralliement du sultan à l'idée de l'indépendance. Toute cette dynamique évoluait dans un contexte général caractérisé par l'éclosion de nouvelles forces symbolisées par une élite intellectuelle qui osait remettre en question un régime fait de conservatisme et de coercition.